

Automne 2023

POL8216 - Questions politiques autochtones au Canada

vendredi 09h30-12h30

Professeur

Nicolas Houde

Courriel: houde.nicolas@uqam.ca

Disponibilité:

sur rendez-vous

DESCRIPTIF DU SÉMINAIRE

Identification et analyse des problèmes politiques associés à la construction historique de concepts tels la « nation » autochtone, la « communauté », les « terres publiques » et des difficultés que leur imposition en tant que norme posent au plan de la législation, des droits autochtones et des rapports entre les Autochtones et les différents paliers de gouvernement au Canada. Étude des questions particulières découlant de cette problématique générale : l'évolution des traités, le concept de territoire, les enjeux de gouvernance.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Suite au séminaire, les étudiant.es auront acquis une compréhension générale des processus ayant mené à la nécessité de négocier de nouveaux rapports entre Autochtones et non-Autochtones au Canada ainsi qu'une connaissance des enjeux et des débats d'idées liés à la négociation de ces rapports. Les étudiant.es auront développé une capacité d'analyse de problèmes politiques découlant d'interprétations divergentes de l'histoire coloniale canadienne et auront développé une capacité à préparer et diriger une session de séminaire.

LECTURES

Les lectures obligatoires seront distribuées en classe. Des suggestions de lecture supplémentaires seront également mises à la disposition des étudiant.es.

CALENDRIER DÉTAILLÉ

Le calendrier des lectures, les thèmes abordés et les lectures sont sujets à changement.

Thèmes supplémentaires possibles : dimensions internationales, nationalismes, construction du concept d'autochtone, les organisations autochtones comme acteurs politiques, indigénisme, anarcho-indigénisme, notion de propriété, ressources naturelles et extractivisme, environnementalisme et autochtonie, premières nations et médias, concept d'autodétermination, enjeux d'actualité, etc.

Date	Sujet	Lectures / Activités
INTRODUCTION		
8 sept	Introduction: Qui est Autochtone? Qui sont les Autochtones?	Présentation du cours
CONSTRUCTION DE L'ÉTAT COLONIAL		
15 sept	Lectures de l'histoire Trois périodes des relations entre les institutions coloniales et les peuples autochtones	<p>Dickason, O. P. 1996. <i>Les Premières Nations du Canada: depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours</i>. Sillery: Septentrion. (extraits).</p> <p>Green, J. 2004. Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme : pour une lecture autochtone du palimpseste canadien. <i>Politique et Sociétés</i>, vol. 23, no. 1, p. 9-32.</p> <p>Craft, Aimée, « Living treaties, breathing research », in <i>Canadian Journal of Women and the Law</i>, no. 26, 2014, pp. 1-22.: à propos des traités (à lire la même semaine que Dickason?)</p> <p>Benedict Kingsbury, « « Indigenous Peoples » in International Law: A Constructivist Approach to the Asian Controversy », <i>The American Journal of International Law</i>, vol. 92, n°3, 1998, p. 414-457.</p> <p>Miller, J.R. 2009. <i>Compact, contract, covenant: Aboriginal treaty-making in Canada</i>. Toronto: University of</p>

		Toronto Press (chapitres 2 et 3)
22 sept	Stratégies coloniales de dépossession Nouvelles normes, nouveaux concepts et outils de dépossession	<p>Baldwin, A. (2004). An ethics of connection: Social-nature in Canada's boreal forest. <i>Ethics, Place and Environment</i>, 7 (3) : 185-194.</p> <p>Braun, B. 2002. <i>The intemperate rainforest: Nature, culture, and power on Canada's west coast</i>. Minneapolis: University of Minnesota Press: extraits</p> <p>Brealey, K.G. 1995. Mapping them 'out': Euro-Canadian cartography and the appropriation of the Nuxalk and Ts'Ilhqot'in first nations' territories. <i>The Canadian Geographer</i> 39 (2):140-156.</p> <p>Éthier, B. 2020. Analysing entangled territorialities and Indigenous use of maps: Atimamekw Nehirowisiwok (Québec, Canada) dynamics of territorial negotiations, frictions, and creativity. <i>The Canadian Geographer</i> 64 (1): 32-48</p> <p>Huitema, M., B.S. Osborne, and M. Ripmeester. 2002. Imagined spaces, constructed boundaries, conflicting claims: A legacy of postcolonial conflict in Eastern Ontario. <i>International Journal of Canadian Studies</i> 25 (Spring):87-112.</p> <p>Luna-Firebaugh, E. M. 2002. The Border Crossed Us: Border Crossing Issues of the Indigenous Peoples of the Americas, <i>Wicazo Sa Review</i>, 17(1): 159-81.</p>
29 sept	Stratégies coloniales de dépossession : - construction des États, des hiérarchies sociales et des discours coloniaux	<p>Harris, C. 2004. « How Did Colonialism Dispossess? Comments from an Edge of Empire ».</p> <p>Kilani, M. 1992. « Découverte et invention de l'autre dans le discours anthropologique », <i>Cahier de l'ILSL</i>, vol. 2, p. 3-16</p> <p>Morin, Michel <i>L'usurpation de la souveraineté autochtone</i>, Montréal, Boréal, 1997 (Chapitres 2 et 7).</p> <p>Wolfe, P. 2006. « Settler colonialism and the elimination of the Native », » <i>Journal of Genocide Research</i>, 8(4), 387-409.</p>
REVENDEICATION CONTEMPORAINES ET DÉCOLONISATION		

<p>6 oct</p>	<p>Remises en question du modèle colonial :</p> <p>Livre Blanc Libéralisme et Autochtones</p> <p>Mouvements politiques, lutttes autochtones de 1970 à aujourd'hui</p>	<p>Cairns, Alan C., <i>Citizens Plus: Aboriginal Peoples and the Canadian State</i>, Vancouver, UBC Press, 2000, 280p. : extraits</p> <p>Canada. 1969. <i>La politique indienne du gouvernement du Canada</i> [en ligne].</p> <p>Cardinal, H. 1970. <i>La tragédie des Indiens du Canada</i>. Montréal: Éditions du Jour (préface, chaps 1 et 3).</p> <p>Indian Association of Alberta (c.1970) <i>Citizens plus: A presentation by the Indian Chiefs of Alberta to Right Honourable P.E. Trudeau</i> (Edmonton: Indian Association of Alberta).</p> <p>Turner, D. 2006. <i>This is not a peace pipe : Towards a critical Indigenous philosophy</i>. U. of Toronto Press (chapitres 1-2-3).</p>
<p>13 oct</p>	<p>Recherche postcoloniale, recherche en milieu autochtone</p>	<p>Discussion en classe concernant les projets de session</p> <p>APNQL 2014. <i>Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador</i>. Wendake: Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. https://cerpe.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/29/2016/08/Protocole-de-recherche-des-Premieres-Nations-au-Quebec-Labrador-2014.pdf</p> <p>Bousquet, M.-P. (2019). Les recherches-action ou collaboratives sont-elles plus éthiques? Réflexions d'une ethnologue en milieu autochtone canadien. <i>Canadian Journal of Bioethics</i>.</p> <p>Gibbs, M. 2001. "Toward a strategy for undertaking cross-cultural collaborative research", <i>Society and Natural Resources</i>, 14: 673-687.</p> <p>Kovach, M. 2005. Emerging from the margins: Indigenous methodologies. In: L. Brown et S Strega, eds. <i>Research as resistance: Critical, Indigenous, and anti-oppressive approaches</i>, Toronto: Canadian Scholars Press, pp.19-36.</p> <p>NAHO 2007. <i>OCAP: Ownership, Control, Access and Possession</i>. Ottawa: National Aboriginal Health Organization.</p> <p>Tuhiwai Smith, L. 1999. <i>Decolonizing methodologies: Research and indigenous peoples</i>. New York: Zed</p>

		books and University of Otago Press (intro, chap. 1)
20 nov	Féminisme et autochtonie	<p>Dick, Caroline. 2006. « The Politics of Intragroup Difference: First Nations' Women and the Sawridge Dispute », <i>Canadian Journal of Political Science</i>. Vol.39, 1.</p> <p>Fiske, J.-A. 1996. The womb is to the nation as the heart is to the body: Ethnopolitical discourses of the Canadian Indigenous Women's movement.</p> <p>Fiske, J.-A. 2008. Constitutionalizing the space to be aboriginal women: The Indian Act and the struggle for First Nations citizenship. in Belanger, Y. <i>Aboriginal self-government in Canada: current trends and issues</i>. P.309-331.</p> <p>Green, J. 2007. 'Taking account of Aboriginal feminism ', in J. Green (ed.), <i>Making space for Indigenous feminism</i> (Halifax: Fernwood), 20-32.</p> <p>Ladner, K. 2008. Gendering decolonization, decolonizing gender. Paper presented at the 80th Annual Conference of the Canadian Political Science Association.</p> <p>Lawrence, B. 2003. Gender, race, and the regulation of Native identity in Canada and the United States: An overview. <i>Hypatia</i>, 18(2), pp.3-31.</p> <p>Rose, D. B. 1996. « Land Rights and Deep Colonising: the Erasure of Women », <i>Aboriginal Law Bulletin</i> 5, 3(85).</p> <p>St. Denis, V. 2007. 'Feminism is for everybody: Aboriginal women, feminism and diversity ', in J. Green (ed.), <i>Making space for Indigenous feminism</i> (Halifax: Fernwood Press), 33-52.</p>
27 oct	Semaine de lecture	
3 nov	Lutttes autochtones et stratégies contre-hégémoniques :	<p>PLAN DE TRAVAIL ET BIBLIOGRAPHIE ANNOTEE A REMETTRE EN CLASSE</p> <p>Chartier, Daniel. Renversements décoloniaux de la</p>

	<p>Toponymes, histoires orales, recherche anti-coloniale</p>	<p>cartographie de l'Arctique. Captures: figures, théories et pratiques de l'imaginaire, 2020, vol. 5, no 1.</p> <p>Collignon, B. 2004. Recueillir les toponymes inuit. Pour quoi faire? <i>Études/Inuit/Studies</i> 28 (2):89-106.</p> <p>Corntassel, J., Chaw-win-is et T'lakwadzi. 2009. « Indigenous storytelling, truth-telling, and community approaches to réconciliation », <i>English Studies in Canada</i>, 35(1):</p> <p>Cruikshank, J. 2005. <i>Do glaciers listen? Local knowledge, colonial encounters, and social imagination</i>. Vancouver: UBC Press.</p> <p>Desbiens, C. 2006. Du Nord au Sud: Géographie autochtone et humanisation du territoire québécois. <i>Cahiers de géographie du Québec</i> 50 (141):393-401.</p>
--	--	---

CITOYENNETÉ ET DIVERSITÉ POLITIQUE

<p>10 nov</p>	<p>Modèles canadiens actuel de relation avec les Autochtones :</p> <p>Reconnaissance et réconciliation</p>	<p>Dabin, Simon. 2022. « Participer ou s'autodéterminer ? Un état des lieux de la littérature décoloniale autochtone ». <i>Revue canadienne de science politique</i> 55 (4): 939-957.</p> <p>Cairns, A. 2000. <i>Citizens Plus: Aboriginal Peoples and the Canadian State</i>, Vancouver, UBC Press.: extraits</p> <p>Coulthard, G. S. (2014). <i>Red skin white masks: Rejecting the colonial politics of recognition</i>. Minneapolis: University of Minnesota Press.</p> <p>Fanon, Franz « Racisme et culture », <i>Présence Africaine</i>, vol. 1 n°165-166, 2002, p. 77-84.</p> <p>Giroux, D. 2008. Éléments de pensée politique autochtone contemporaine. <i>Politique et Sociétés</i>, vol. 27, n° 1, 2008, p. 29-53.</p> <p>Leydet, D. 2007. Autochtones et non-autochtones dans la négociation de nouveaux traités : enjeux et problèmes d'une politique de la reconnaissance. <i>Négociations</i>. 2007-2 (no. 8), p.55-71.</p> <p>Taylor, C, 1997. <i>Multiculturalisme : différence et démocratie</i>. Paris Flammarion</p>
---------------	--	---

<p>17 nov</p>	<p>Pour sortir de la dépendance : Résurgence</p>	<p>Alfred, T. 2014. <i>Paix, pouvoir et droiture: un manifeste autochtone</i>. Wendake: Hannenorak.</p> <p>Ladner, K. 2022. La résurgence constitutionnelle autochtone: sous l'angle des manteaux d'opossum et de bison, ou Réflexions sur l'autodétermination, la souveraineté et la territorialité. In <i>Souverainetés et autodéterminations autochtones: Tiayoriho'ten</i>, eds. G. Motard & G. Nootens, 19-44. Québec: PUL.</p> <p>Morissette, A. 2007. Composer avec un système imposé: La tradition et le conseil de bande à Manawan. <i>Recherches amérindiennes au Québec</i> 37 (2/3):127-138.</p> <p>Simpson, L. 2012. <i>Dancing on our Turtle's back</i>. ARP Books.</p> <p>Wakeman, P. 2012. <u>Reconciling "Terror": Managing Indigenous Resistance in the Age of Apology</u> <i>American Indian Quarterly</i>, vol. 36, no 1, pp.1-33.</p>
<p>24 nov</p>	<p>Mosaïque canadienne : Enchevêtrements, fédéralisme par traité et ordres juridiques</p>	<p>Blackburn, C. 2007. Producing legitimacy: reconciliation and the negotiation of aboriginal rights in Canada. <i>Journal of the Royal Anthropological Institute (N.S.)</i>, 13, pp.621-638.</p> <p>Papillon, M. 2006. Vers un fédéralisme postcolonial? La difficile redéfinition des rapports entre l'État canadien et les peuples autochtones. In <i>Le fédéralisme canadien contemporain: Fondements, traditions, institutions</i>, édité par A. G. Gagnon. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.</p> <p>Simpson, A. 2016. Reconciliation and its Discontents: Settler Governance in an Age of Sorrow. <i>Conférence publique</i>, 22 mars 2016. University of Saskatchewan. Récupéré de: https://www.youtube.com/watch?v=vGI9HkzQsGg.</p> <p>Slowey, G. 2008. <i>Navigating neoliberalism: Self-determination and the Mikisew Cree First Nation</i>. Toronto: UBC Press.: extraits.</p> <p>Tully, J. 1999. <i>Une étrange multiplicité: Le constitutionnalisme à une époque de diversité</i>. Québec: PUL. : extraits</p> <p>Woolford, A. 2005. <i>Between justice and certainty: Treaty</i></p>

		<i>making in British Columbia</i> . Toronto: UBC Press, chaps. 2, 6, 7.
REVENDEICATION CONTEMPORAINES: JUSTICE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE		
1er déc	Modèles radicaux : Résurgence et anarcho-indigénisme	<p>Alfred, T. 2009. <i>Wasase : Indigenous pathways of action and freedom</i>. Toronto, UofT Press: extraits.</p> <p>Dupuis-Déri, F., & Pillet, B. (2019). <i>L'anarcho-indigénisme: Invitation à l'écoute et à la complicité</i> Montréal: Lux. extraits</p> <p>Simpson, L. 2011. <i>Dancing on our turtle's back: Stories of Nishnaabeg re-creation, resurgence, and a new emergence</i>. Winnipeg: ATRP books: extraits</p>
8 déc	Écologie, savoirs autochtones et protection de l'environnement	<p>Abele, F. 2007. <i>Between respect and control: Traditional Indigenous knowledge in Canadian public policy</i>. In <i>Critical policy studies</i>, edited by M. Orsini and M. Smith. Vancouver: UBC Press.</p> <p>Agrawal, A. (1995) <i>Dismantling the divide between indigenous and scientific knowledge</i>. <i>Development and Change</i>, 26, pp.413-439.</p> <p>Barth, F. 1995. <i>Other Knowledge and Other Ways of Knowing</i>. <i>Journal of Anthropological Research</i>, 51(1), pp. 65-68</p> <p>Barth, F. 2002. <i>An anthropology of knowledge</i>. <i>Current Anthropology</i>, 43(1), pp.1-18.</p> <p>Berkes, F. (1999) <i>Sacred ecology: Traditional ecological knowledge and resource management</i>. Philadelphia: Taylor and Francis.</p> <p>Dhillon, J. (ed.) 2022. <i>Indigenous Resurgence: Decolonialization and Movements for Environmental Justice</i>. Berghahn.</p> <p>Nadasdy, P. 2003. <i>Hunters and bureaucrats: Power, Knowledge, and Aboriginal-state relations in the southwest Yukon</i>. Toronto: UBC Press.</p>

15 déc	Conclusion, synthèse, retour...	TRAVAIL DE FIN DE SESSION À REMETTRE Suites à donner au cours Suggestions de lectures Que retirez-vous de POL-8216?
--------	---------------------------------	---

ÉVALUATION ET DATES IMPORTANTES

Animation d'une session	25%	
Plan de travail, bibliographie annotée et discussion en classe	20%	03 novembre
Travail de fin de session	35%	15 décembre
Participation (incluant l'évaluation des pairs)	20%	

Détails

Animation d'une session (25%)

Les étudiant(e)s auront l'opportunité de diriger une session du séminaire. Des lectures seront suggérées pour chaque thème à être abordé, incluant pour les thèmes pris en charge par les étudiant.es, mais les étudiant.es pourront décider de la façon d'aborder et de diriger la session qui leur sera assignée. Des façons d'aborder l'exercice seront suggérées en classe.

Une courte réflexion (d'une demi-page à une page) et trois questions seront soumises par courriel à l'enseignant et à l'étudiant.e en charge de la session concernée au plus tard à 17h00 le mercredi précédent la séance. Ce sera à l'étudiant.e en charge de la session de décider de la façon d'inclure ces questions dans la discussion ou dans la présentation.

Le tiers de la note pour cet exercice proviendra d'une évaluation par les pairs. Les critères d'évaluation pour ce tiers seront discutés en classe. L'évaluation, **accompagnée de commentaires constructifs**, sera envoyée à l'enseignant une semaine après la session concernée.

Plan de travail, bibliographie annotée et discussion en classe (20%)

Le but de cet exercice est de faire démarrer la réflexion pour le travail de session. Les étudiant.es remettront un document **WORD** d'environ 5 pages identifiant un enjeu précis qui suscite des questions nouvelles et le problématiser. Une bibliographie annotée fera également partie du document à remettre. La

bibliographie commentée consiste en une liste d'ouvrages qui seront utilisés dans le cadre du travail final. Il ne s'agit pas de présenter tous les textes qui seront utilisés, mais quelques uns parmi les plus pertinents. Un minimum de 10 publications (articles, livres, rapports, etc.) *scientifiques* devra être présenté. L'enseignant rappellera en classe ce qu'est une publication scientifique.

Les textes seront présentés en ordre alphabétique des auteur.e.s. Pour chaque référence bibliographique, il s'agira d'écrire un bref commentaire descriptif et évaluatif. L'étudiant.e identifie la thèse de l'auteur.e, l'objectif poursuivi, l'approche théorique dans laquelle se situe la publication et les conclusions du texte. L'étudiant.e indique de plus en quoi la référence sera utile au travail final.

Les étudiant.es feront de plus une courte présentation en classe de leur projet de travail, dans le but d'échanger des idées. Le sujet que chaque étudiant.e veut aborder doit recevoir l'approbation de l'enseignant. Des détails concernant le travail seront fournis en classe en début de session.

Travail de fin de session (35%)

Le but du travail de session est d'aider au développement du mémoire de maîtrise. Environ 25 pages, 1½ interligne. Détails en classe.

Participation (20%)

La participation active au séminaire sera faite sur la base de la pertinence et de la qualité des interventions des étudiants. Il est entendu que les étudiants doivent avoir fait les lectures identifiées comme obligatoires avant de se présenter en classe. De plus, une réflexion et trois (3) questions portant sur les sujets abordées dans les lectures obligatoires devront être envoyées par courriel à l'enseignant et à l'étudiant.e en charge de la session concernée au plus tard à 17h00 le mercredi précédent la séance.

RETARDS

Les travaux doivent être remis **par courriel**, en format WORD. Les étudiant.es seront pénalisés de 10% par jour de retard. Une extension sera accordée seulement en cas de force majeure, sous réserve d'un certificat médical, ou document similaire, expliquant la raison du retard. Ces documents ne doivent pas être envoyés par courriel.

PARTICIPATION, QUESTIONS, COURRIELS

Ce séminaire requiert la participation active des étudiant.es. Une discussion collective portant sur le thème et les lectures de la semaine occupera la plus grande partie de chaque séance. Les étudiant.es doivent donc avoir lu les textes qui serviront de base aux discussions avant le début des rencontres hebdomadaires.

Je vous encourage à communiquer avec moi par courriel entre les séances. Veuillez noter que je ne m'engage pas à répondre aux courriels en moins de 24 heures, même si je ferai mon possible pour y répondre à l'intérieur de délais raisonnables. Il n'y a aucune garantie que je puisse répondre dans les deux ou trois heures précédant l'heure limite pour la remise d'un travail.

Les questions simples comme complexes peuvent être discutées en personne, sur rendez-vous. Vous êtes par ailleurs encouragé.es à partager en classe vos questions en lien avec la matière ou les travaux.

SERVICES DE SOUTIEN ACADÉMIQUE

Les Services à la vie étudiante de l'UQAM (SVE) offrent plusieurs services qui peuvent aider les étudiants dans leur parcours universitaire. Par exemple, le service de soutien à l'apprentissage offre des outils, tels des suggestions d'ouvrage de référence et des ateliers, pour perfectionner les méthodes de travail. Leur page web se situe ici : <https://vie-etudiante.uqam.ca/conseils-soutien/nouvelles-ressources.html>

Les SVE offrent également un service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap ainsi qu'un service de soutien psychologique.

Suggestions de lecture

- Alfred, G.T. 1991. *Heeding the voices of our ancestors: Kahnawake Mohawk politics and the rise of native nationalism*. Toronto : Oxford University Press. 220 pages.
- Charest, P. 1992. La prise en charge donne-t-elle du pouvoir? L'exemple des Atikamekw et des Montagnais. *Anthropologie et Sociétés* 16 (3):55-76.
- Desbiens, C., Hirt, I. et Collignon, B. 2020. Introduction to the special section on Indigenous spatial capital: Incorporating First Peoples' knowledges, places, and relations into mapping processes. *The Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, 64(1): 4-9.
- Dupuis, R. 2001. *Quel Canada pour les Autochtones? La fin de l'exclusion*. Montréal: Boréal. (chapitre 3).
- Farget, D. et M-P. Fullum-Lavery. 2014. « La place réservée à l'avis des peuples autochtones dans le cadre du processus de prise de décision concernant le Plan Nord. Perspective juridique interne et internationale », *Revue de droit de McGill* 59(3), p. 596-653.
- Flanagan, T. 2002. *Premières Nations? Seconds regards*. Montréal: McGill-Queen's University Press.
- Flanagan, T., C. Alcantara, et A. Le Dressay. 2011. *Beyond the Indian Act*. 2nd ed. Montreal: McGill-Queen's.

- Gehl, L. 2003. The rebuilding of a nation: A grassroots analysis of the Aboriginal nation-building process in Canada. *Canadian Journal of Native Studies* 23 (1):57-82.
- Gilbert, J. et Cathal Doyle, « A New Dawn over the Land: Shedding Light on Collective Ownership and Consent » dans Stephen Allen et Alexandra Xanthaki, dir, *Reflections on the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, Oxford, Hart, 2011
- Grammond, S. 2004. L'accord Nisga'a et l'entente avec les Innus: vers une nouvelle génération de traités? In: G. Otis (dir.), *Droit, territoire et gouvernance des peuples autochtones*, Québec: PUL, pp.83-98.
- Hirt, I. 2009. « Cartographies autochtones : Éléments pour une analyse critique », *L'espace géographique*, 38(2): 171-186.
- Horvath, S. et al. 2002. "The impact of the traditional land use and occupancy study on the Dene Tha' First Nation", *Canadian Journal of Native Studies*, 22(2): 361-398.
- Houde, N. 2007. The six faces of traditional ecological knowledge: Challenges and opportunities for Canadian co-management arrangements. *Ecology and Society*, 12(2): 34 [online] URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol12/iss2/art34>.
- NAFA. 1995. *Aboriginal Participation in Forest Management: "Not Just Another Stakeholder"*. Ottawa: National Aboriginal Forestry Association.
- Québec. 2008. *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*. Québec: Secrétariat aux affaires autochtones, Gouvernement du Québec.
- Papillon, Martin. et Lord, Audrey. 2013. « Les traités modernes : vers une nouvelle relation ? » In *Les Autochtones et le Québec : Des premiers contacts au Plan Nord* édité par. A. Beaulieu, S. Gervais et M. Papillon. Montréal : Presses de l'Université de Montréal. p.343-362.
- Penikett, T. 2006. *Reconciliation: First Nations treaty making in British Columbia*. Toronto: Douglas and McIntyre, chap. 18, 20.
- Rodon, T. 2003. *En partenariat avec l'État: Les expériences de cogestion des Autochtones du Canada*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Sandlos, J. (2007). *Hunters at the margin: Native people and wildlife conservation in the Northwest Territories*. Vancouver: UBC Press.
- Saint-Hilaire, M. 2003. La proposition d'entente de principe avec les Innus: vers une nouvelle génération de traités? *Les Cahiers de Droit*, 44(3), pp.395-426.
- Touzard, H. 2006. Consultation, concertation, négociation : une courte note théorique. *Négociations*, 1(5): 69-74.
- Cleary, B. 1993. Le long et difficile portage d'une négociation territoriale. *Recherches amérindiennes au Québec* 23 (1):49-60.

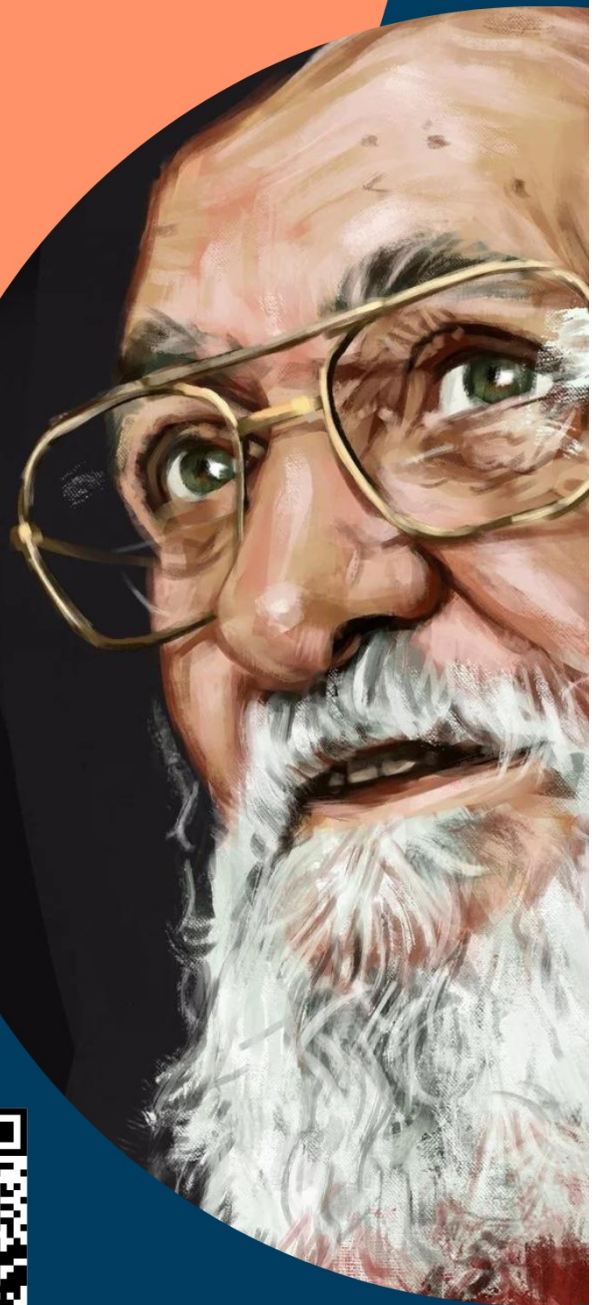
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*